

JTSE 2023

JOURNÉES TECHNIQUES DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENT

Cahier des charges

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANISATION

Éditions AS
58, rue Servan – 75011 PARIS - France
E-mail : organisation@jtse.fr

LE DOCK PULLMAN

87, avenue des Magasins Généraux
93300 AUBERVILLIERS
FRANCE

PRESTATAIRES

ONECS (Direction technique), Rudy Termote : rudy.onecs@magiconline.fr 06 08 47 38 51
CENTTHOR (Installateur, location de mobilier & plantes)
MAGNUM (Manutention, son, lumière)

HORAIRES GÉNÉRAUX

Aménagement des stands par les exposants

Dock Pullman : Stands nus 6, 12 m² et plus, et montage en hauteur : montage le mardi 28 novembre 2023 de 07 h 00 à 22 h 00

Stands équipés : montage le lundi 21 novembre de 11 h 00 à 22 h 00

Accès exposant : mardi 28 novembre dès 7 h 30

Pour Le dock Eiffel : arrivée des 1^{ers} exposants à 7 h 00. Fin du montage/réglage/encodage à 22 h 00.

Pour le dock Haussmann : 8 h 00 - 22 h 00

Pour l'espace Full Screen Experience : 8 h 00 - 22 h 00

Les horaires de montage doivent être strictement respectés.

Les horaires individuels seront communiqués ultérieurement.

Ouverture des portes aux visiteurs

Mercredi 29 novembre 2023 de 9 h 30 à 20 h 00

Jeudi 30 novembre 2023 de 9 h 30 à 18 h

Démontage par les exposants

Jeudi 30 novembre 2023 de 18 h à 00 h 00.

Tous les stands devront être débarrassés pour 00 h 00.

Les Éditions AS se réservent le droit de prendre les mesures nécessaires pour procéder à la libération des locaux.

Elle dégage toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du matériel qui n'aurait pas été retiré à temps par l'exposant.

Attention : les vestiaires ferment à 19h ; l'organisation des JTSE ne peut être tenue responsable des effets non retirés avant cet horaire.

Un e-mail spécifique ultérieur vous communiquera votre horaire d'arrivée pour le déchargement.

Cet horaire doit être strictement respecté et transmis à vos prestataires, aucune dérogation ne sera accordée.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement général (qui est sur le bon de réservation de stand) et des conditions générales de sécurité (à valider et accepter lors du remplissage du dossier technique en ligne).
Loi informatique et libertés du 06/01/1978 : en vertu de la loi informatique et libertés du 06/01/1978, l'exposant autorise les Éditions AS à exploiter ou échanger tout ou partie des informations ci-dessous énumérées. Pour tous droits d'accès et de rectification, écrire aux Éditions AS – 58, rue Servan - 75011 Paris – France.

Les JTSE 2023 se tiendront les 29 et 30 novembre 2023 aux Docks de Paris – 87, avenue des Magasins Généraux – 93300 Aubervilliers.

Pour plus de confort, le Dock Haussmann est dorénavant le point d'accueil du salon. Vestiaires, badges, presse, ... tout y est centralisé !

II. CONDITIONS PARTICULIÈRES

A - RÈGLEMENT DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les prestations complémentaires devront être réservées à l'aide des bons de commande disponibles sur votre espace exposant (<https://www.jtse.fr>)

B - ASSURANCES

a) Responsabilité civile

La société CHATEAUFORM', propriétaire du Dock Pullman, répond de sa responsabilité en sa qualité de propriétaire et exploitant des accès et des installations fixes servant à l'exposant pour l'exploitation des activités qu'elle gère directement.

La société CENTTHOR répond de sa responsabilité en sa qualité d'exploitant des installations intérieures provisoires servant à l'exposant pour l'exploitation des activités qu'elle gère directement.

L'exposant répond de sa responsabilité civile pour tous dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel, soit par ses installations ou celles qui lui ont été confiées, louées ou prêtées, pendant la durée de la manifestation ainsi qu'à l'occasion du montage et du démontage.

La responsabilité des organisateurs ÉDITIONS AS ne pourra être invoquée par l'exposant, l'action de ces derniers ayant consisté uniquement à mettre l'exposant en rapport avec un prestataire, avec conclusion d'un contrat entre l'exposant et le prestataire.

b) Dommages aux biens

Les ÉDITIONS AS déclinent toute responsabilité vis-à-vis des dommages causés aux biens appartenant à l'exposant ou à ceux qui lui sont confiés lorsque ces dommages sont le fait de tiers (autres exposants, entreprises intervenant pour leur compte, visiteurs, ...).

Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et installé sur leur stand. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises le vendredi 1^{er} décembre 2023 après 00 h 00.

L'exposant a souscrit, lors de son inscription, une assurance de base couvrant les dommages subis pour ses biens pour la durée de l'exposition (montage, exposition et démontage compris).

L'exposant devra, en conséquence, se renseigner auprès de son assureur habituel afin d'étendre ses garanties ou pourra souscrire une assurance complémentaire couvrant les dommages subis par ses biens.

Garantie de base : capital couvert = 900 € par m² sur stand et marchandises.

Pour la garantie de base, les dommages couverts sont :

- Incendie ;
- Dégâts des eaux ;
- Vol ;
- Dommages accidentels.

La franchise applicable en cas de sinistre est de 150 € en dommages et 450 € en vol, perte ou disparition.

En cas de vol, une plainte doit être obligatoirement déposée auprès des autorités compétentes.

La déclaration de sinistre doit être expédiée, par lettre recommandée, aux ÉDITIONS AS dans un délai de 48 h après la survenance.

Il appartient à l'exposant de déclarer aux ÉDITIONS AS les objets de valeur importante, ou qu'il entend assurer d'une façon spécifique, et qu'il laisse à l'intérieur des locaux. Cette déclaration a pour objet de vérifier la cohérence avec les valeurs déclarées et les assurances des organisateurs, des sociétés CHATEAUFORM', CENTTHOR et/ou MAGNUM. Faute d'avoir procédé à cette déclaration, l'exposant renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs en cas d'insuffisance de garantie de la part de leurs assureurs.

Renonciation à recours :

Par le seul fait de sa participation, tout exposant ainsi que ses assureurs déclarent renoncer à tous recours qu'ils seraient en droit d'exercer à l'encontre des ÉDITIONS AS, pour tous dommages directs ou indirects que ces derniers pourraient occasionner à ses biens ainsi qu'à ses préposés.

L'exposant ou son représentant devra être en mesure de fournir une attestation d'assurances.

C - SURVEILLANCE

Au cours des trois jours, seules les personnes munies d'un badge auront accès au salon. Un filtrage sera opéré à l'entrée. Un gardiennage de nuit (maître-chien) est prévu pour la durée complète du salon.

Ce gardiennage ne constitue pas une surveillance individuelle par stand et les ÉDITIONS AS, les sociétés CHATEAUFORM', CENTTHOR et/ou MAGNUM déclinent toute responsabilité quant aux vols, pertes et dommages qui pourraient être occasionnés.

C'est pourquoi nous recommandons à chaque exposant de respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture, de protéger son matériel et de l'assurer pour la totalité de sa valeur (cf page 3).

Nous recommandons toutefois aux exposants de ne jamais laisser le stand sans surveillance, pendant le montage, l'exploitation et le démontage des installations. Si certains exposants souhaitent renforcer le gardiennage de leur stand (de nuit comme de jour), ils peuvent en faire la demande en contactant les ÉDITIONS AS. Un devis, en fonction de leurs besoins, leur sera adressé.

Contact : Lydie PIOU-GONI - E-mail : lydie.p@jtse.fr

D - LIVRAISONS

Date et horaires de livraison à respecter : **mardi 28 novembre 2023 de 13 h 00 à 20 h 00**

Adresse de livraison :

LE DOCK PULLMAN - 87, avenue des Magasins Généraux - 93300 AUBERVILLIERS - FRANCE

Informations à indiquer sur les colis : JTSE Commissariat général / Nom de l'exposant et numéro de stand

Toute livraison faite directement au Dock Pullman ne sera acceptée que le jour d'installation, soit le mardi 28 novembre 2023. Aucun stockage ne sera possible avant les dates d'installation.

Les exposants doivent assurer eux-mêmes la réception des marchandises sur leur stand.

Toute prestation de manutention se fera sur commande au minimum 3 semaines avant la manifestation à lydie.p@jtse.fr

E - EMBALLAGES VIDES

Les emballages vides doivent être évacués sans délai par les exposants. Il est interdit d'encombrer les stands avec les emballages pouvant constituer un aliment pour le feu en cas d'incendie.

F - ACCROCHES SUR LES CLOISONS

Les panneaux de stands sont en OSB. Pour les accroches d'affiches et autres (tableau, poster) nous vous demandons impérativement de ne pas utiliser de pointes, d'agrafes ni de double-face.

Matériaux possibles : scotch, chaînettes, pâte adhésive.

Les cloisons doivent rester en l'état et propres. **Toute dégradation constatée sera facturée à l'exposant.**

G - NETTOYAGE

Parties communes et stands

Le nettoyage des parties communes et des surfaces de stand est assuré par l'organisateur chaque soir après la fermeture de l'exposition, y compris à la fin de la journée de montage.

Un sac poubelle sera déposé sur votre stand les 29 et 30 novembre au matin.

H - PARKING

Pendant la journée de votre installation – le mardi 28 novembre 2023 entre 10 h 30 et 20 h 00 –, il vous sera possible de garer votre véhicule sur l'accès livraison, mais uniquement durant ces horaires et pendant votre déchargement (**stationnement limité à 1 heure à partir de votre heure d'arrivée**). Après ce créneau et à la fin de votre déchargement, l'accès à cet espace avec votre véhicule vous sera refusé jusqu'à l'heure du démontage.

Un espace d'attente PL est prévu sur le parking 287, derrière le Dock Eiffel.

Pendant les deux jours de la manifestation, vous pourrez accéder au parking attenant au Dock Eiffel, suivant la place disponible.

